



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 05 Avril 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni salle 101, « La City », 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h20

Etaient présents :

C.A.G.B : BIZE Thibaut; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; GALLIOU Françoise; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; MAGNIN FEYSOT Christian; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent; MAIRE Pierre

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique; EDME Philippe

C.C.D.B.B : MENESTRIER Jean-François

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MORALES Roland, MARCHAL François

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; POURET Daniel

Etaient excusés :

C.A.G.B : BARTHELET Catherine; BESANCON Jean Noel; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CURIE Pascal; FIETIER Vincent; HUOT Daniel; LEMERCIER Myriam; LOYAT Michel; PREIONI Claude; WANLIN Sylvie

C.C.D.B.B : RACLOT Franck; CONTINI Jean-Claude

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : M. DUCHEZEAU

Procuration de vote :

Mandants : LAITHIER Didier; FALCINELLA Béatrice

Mandataires : DUCRET Sylvain; CAULET Claudine

Objet : 3.F Réaménagement de la déchetterie Thise/Andiers

RÉAMÉNAGEMENT DE LA DÉCHETTERIE THISE/ANDIERS

Rapporteur : M. Yannick POUJET, Conseiller Syndical

Lors de la précédente commission, les membres ont souhaité que le projet de réaménagement de la déchetterie de Thise-Andiers leur soit présenté.

Le SYBERT a travaillé, en partenariat avec le bureau d'études SAFEGE, sur le réaménagement des déchetteries de Besançon-Tilleroyes et de Thise-Andiers.

L'acquisition d'un terrain de 5 000 m² jouxtant la déchetterie actuelle a permis de réfléchir à un réaménagement complet du site ; les principales évolutions sont les suivantes :

- L'agrandissement des quais de déchargement pour passer de 12 à 15 bennes de stockage ce qui permettra de développer de nouveaux flux et de sécuriser certains flux importants ;
- La mise aux normes du local dédié aux DDS (Déchets Dangereux) et son éloignement de minimum 6 mètres de tout autre local de stockage ;
- La création d'une plateforme de stockage temporaire des déchets verts en vue d'un broyage et d'une valorisation de proximité en filière agricole de co-compostage ;
 - o elle sera entourée d'un mur coupe-feu de 3 mètres de haut comme l'exige la nouvelle réglementation en la matière ;
 - o elle sera inaccessible aux usagers en période de broyage ; dans ce cas, une benne dédiée sera mise à quai afin de permettre aux usagers de vider leurs déchets verts en toute sécurité ;
- L'aménagement d'une zone de stockage de bennes vides ce qui, couplé à l'acquisition d'un engin mobile de déplacement de bennes, rendra le site autonome ;
 - o Un garage sera également créé pour mettre l'engin à l'abri et le protéger des intempéries ;
- Le repositionnement du local gardien au centre du site pour permettre une meilleure surveillance des usagers et éviter les erreurs de tri ;
- L'intégration des nouvelles prescriptions réglementaires notamment en matière de sécurité incendie :
 - o Création d'un bassin tampon de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie ;
- L'intégration dans le projet des process techniques en place sur les autres sites :
 - o Dispositifs de contrôle des accès, avec aménagement d'une zone tampon de stockage de véhicules et ainsi éviter les débordements sur la route passant devant la déchetterie ;
 - o Dispositifs de vidéo-protection ;
- L'élargissement des voiries de circulation afin de fluidifier le trafic sur les quais de déchargement ;
- La création d'un accès spécifique pour les PL et pour les engins de broyage, séparé du flux VL, pour éviter la co-activité et sécuriser le site ;
- La mise en place de toute la signalétique réglementaire obligatoire.

Le coût de ce projet est estimé à 800 000 € HT.

En termes de calendrier, il est prévu de publier rapidement les marchés relatifs aux travaux. Ainsi, il est envisagé de pouvoir débiter les travaux courant juin 2016.

L'idée générale est de préparer l'extension sur le terrain annexe durant l'été tout en laissant le site ouvert aux usagers.

Dès la mi-septembre, le site sera totalement fermé au public pour une durée de 6 mois. Pendant cette période, il est prévu :

- De proposer aux usagers des solutions de repli sur des sites proches :
 - o Pirey et Besançon-Tilleroyes : avec du renfort de gardiennage ;
 - o Marchaux et Roulans : extension des jours d'ouverture.

De plus, afin d'informer les usagers qui se présenteraient sur le site pendant la fermeture, mais aussi pour éviter les dépôts sauvages, une présence physique sera assurée pendant les plages d'ouverture normales.

Comme pour les travaux de la déchetterie de Besançon-Tilleroyes, un plan de communication sera élaboré afin d'informer un maximum d'usagers.

Pour information des membres du Comité Syndical.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

 Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 13 AVR. 2016